



**DECISION N° 10/D/F/F.33/CKKEM/MO/2023 du .....** **22 MAI 2023**

Portant attribution de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence **N° 03/AONO/CKKEM/CIPM-TBEC/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DANS L'ARRONDISSEMENT DE KEKEM ; DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.**

**MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE :** Maire de la Commune de Kékem  
**FINANCEMENT :** Budget d'Investissement Public – Exercice 2023

**Le Maire de la Commune de Kékem, Autorité Contractante,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 08 Août 2013 ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant sur les modalités de changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2023;

Vu la décision n° 00446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres relatif aux travaux **DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DANS L'ARRONDISSEMENT DE KEKEM**, Département du Haut-Nkam.

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par lettre n° **10/L/C-KKEM/CIPM/2023** du **16 Mai 2023**.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: La Lettre-commande, objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	DENOMINATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC (En FCFA)	DELAI D'EXECUTION
01	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DANS L'ARRONDISSEMENT DE KEKEM, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.</b>	<b>Sté EXBUCO, BP : 2329 Yaoundé ; Tél :675 3816 46.</b>	<b>59 649 499</b>	<b>Quatre (04) mois</b>

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- ARMP/OUEST ;
- PREFET/HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- DDMINTP/HT-NKAM ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/HAUT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- INTERESESSE ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM,**  
**Autorité Contractante**



*Komeni Dieudonné*